

Certificate of Advanced Studies HES-SO

Certificat en santé mentale et psychiatrie sociale

Cycle de formation 2023-2024

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

**HE
TSL**

OBJECTIFS ET BUTS

Les notions de santé mentale et de psychiatrie sociale ont en commun des réflexions et des interventions qui prennent en compte les interactions entre les individus et leur environnement.

Le certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale a pour but de permettre la découverte et l'approfondissement de diverses approches pratiques et de modèles théoriques qui s'y réfèrent. Il offre l'opportunité d'étudier une pluralité de concepts et de programmes dans la perspective d'une analyse réflexive de leur mise en œuvre dans les domaines de l'action sociale, de la psychiatrie ou encore des dispositifs socio-sanitaires. L'accent porté sur la connaissance des réseaux et la collaboration entre dispositifs institutionnels et structures étatiques, associatives ou privées en font une formation visant à développer une vision du contexte médico-social et une posture professionnelle de collaboration interdisciplinaire.

Cette formation vise l'acquisition de compétences pratiques permettant d'enrichir l'action auprès de personnes atteintes de troubles psychiques ainsi que d'outils d'intervention de groupe et communautaire. Elle est destinée autant à des professionnel·e·s des milieux sociaux et sanitaires engagés dans un travail spécifiquement thérapeutique, qu'à des professionnel·e·s plus généralistes et provenant des milieux de l'action sociale, de l'action communautaire, de l'intervention socioprofessionnelle, de l'accompagnement socio-éducatif et du soin résidentiel ou ambulatoire.

Il s'agit de permettre aux participant·e·s de :

- Mettre à jour leurs connaissances en matière de fondements théoriques et d'approches en santé mentale, psychiatrie sociale et communautaire, orientées sur la notion de rétablissement ;
- Élargir leur palette de modes d'interventions dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie sociale comme l'évaluation des besoins, la prévention de la crise suicidaire, l'entraînement des habiletés sociales, les interventions psycho-éducatives, les stratégies pour améliorer la conscience du trouble et réduire les symptômes persistants ;
- Se familiariser avec les contextes dans lesquels se déploient des actions spécifiques destinées à promouvoir l'intégration de personnes souffrant de troubles psychiques et faciliter les transitions dans les moments critiques ;
- Acquérir des compétences en matière d'interventions collectives dans le domaine de la santé mentale dans une perspective de promotion de la citoyenneté, d'actions contre les discriminations, les préjugés et l'exclusion. Se familiariser avec les acteurs du champ de la défense des droits des patient·e·s et les associations de malades et de proches en développant des connaissances juridiques dans le domaine du droit de la protection de l'adulte et des assurances sociales ;
- Approfondir ses connaissances méthodologiques de l'accompagnement des personnes dans l'aide contrainte, dans l'appui aux personnes présentant des comorbidités (addiction, ...) et à la gestion des situations de crise ;
- Acquérir des compétences en matière de communication et d'action interdisciplinaire et interprofessionnelle ;
- Développer des compétences en matière d'analyse des pratiques professionnelles.

Les enseignements sont dispensés de manière modulaire. Dans les deux modules seront étudiés des modalités d'intervention pratiques et leur cadre de référence théorique.

PUBLIC CIBLE

Professionnel·le·s du travail social et de la santé oeuvrant dans un contexte de travail caractérisé par des enjeux en matière de santé mentale.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le certificat en Santé mentale et psychiatrie sociale - placé sous la responsabilité organisationnelle de l'Unité de formation continue de la HETSL - est composé de deux modules de formation et d'un travail de certification. La formation bénéficie de l'expertise conjointe d'un Conseil scientifique constitué de représentants des milieux professionnels / politiques de différentes régions de Suisse romande.

Les modules se déroulent de manière séquentielle, sur 10 jours de formation chacun. Ils font l'objet d'un travail de validation sous la forme d'un dossier écrit (module A) et d'un examen oral (module B). Chacun des modules permet l'acquisition de 6 crédits ECTS.

Le travail de certification (3 crédits ECTS) s'appuie en partie sur les deux travaux d'évaluation des modules A et B, sans pourtant constituer une synthèse de ceux-ci. La rédaction d'un texte de réflexion analytique sur une thématique en lien avec l'activité professionnelle du/de la participant·e est demandée. Les responsables des modules du CAS accompagnent les participant·e·s dans le choix du sujet et l'élaboration du travail de certification.

PROGRAMME MODULAIRE

Module A : Santé mentale, processus d'exclusion et engagement dans le rétablissement (6 crédits ECTS - 10 jours de formation)

Le premier module est axé sur l'évolution du contexte socio-historique et l'émergence du modèle du rétablissement ; il abordera les conséquences des troubles psychiques pour l'insertion et la participation active de la personne et des collectivités dans la société. Dans cette perspective, ce module présentera des apports sur la pluralité des formes de souffrances psychiques, sur les addictions, sur le modèle de salutogénèse ainsi que sur les modèles de soin à disposition des personnes qui n'ont pas conscience des troubles. Les formes d'actions communautaires et associatives, dont celles de patient·e·s et de proches concerné·e·s, seront aussi discutées.

Module B : Posture professionnelle, collaborations interdisciplinaires et analyse de situation (6 crédits ECTS - 10 jours de formation + 1 jour pour l'examen oral)

Ce module, intégrant notamment 3 jours d'analyse de pratique, propose d'engager une réflexion sur la posture professionnelle des intervenant·e·s concerné·e·s par l'accompagnement au rétablissement des personnes ayant des troubles psychiques et vise à développer des compétences en matière d'analyse des situations rencontrées. Afin de soutenir ce processus de formation, les questions de collaborations interdisciplinaires, d'aide-contrainte, d'éthique dans le champ de la santé mentale, ainsi que des notions juridiques portant sur le droit des patients seront discutées. Des éléments relatifs à l'échange de données confidentielles entre professionnel·le·s, ainsi qu'aux assurances sociales utiles à soutenir l'intervention dans ce domaine seront également abordées.

Travail de certification (3 crédits ECTS)

INTERVENANT-E-S

Les enseignements sont dispensés par des professeur·e·s de la HES-SO (domaines social et santé) ainsi que des universités et font une large place aux professionnel·le·s des services, associations et institutions médico-sociales ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches interdisciplinaires, permettant la mise en relation de diverses approches et exposant les participant·e·s à une large gamme de pratiques, de méthodes et de techniques.

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

Dates du module A :

Jeudi 23 et vendredi 24 mars 2023
Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023
Jeudi 1^{er} et vendredi 2 juin 2023
Jeudi 31 août et vendredi 1^{er} septembre 2023
Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2023

Le module A sera validé par un dossier écrit à rendre pour décembre 2023.

Dates du module B :

5 sessions de 2 jours de cours (sur les jeudis et vendredis) se terminant en septembre 2024.

Un examen oral aura lieu en septembre 2024.

Travail de certification :

Le travail de certification devra être rendu pour le mois de décembre 2024.

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14 à Lausanne.

CERTIFICATION

Le CAS HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale est délivré lorsque les conditions visées suivantes sont remplies :

1. Avoir participé au moins à 90% de l'enseignement ;
2. Avoir obtenu les crédits correspondant aux deux modules de formation ;
3. Avoir obtenu les crédits correspondant au travail de certificat.

TITRE

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale ».

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder au CAS HES-SO en Santé mentale et psychiatrie sociale, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Être titulaire d'un diplôme d'une Haute école ou d'un titre jugé équivalent ;
2. Être professionnellement actif dans le travail social ou la santé dans un milieu de travail caractérisé par des enjeux en matière de santé mentale.

INSCRIPTION

Admission sur dossier à l'aide du formulaire ci-joint.

Le délai d'inscription est fixé au **31 octobre 2022**.

Le nombre de participant·e·s est limité à 24 personnes afin de favoriser l'interaction.

FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION

Finance d'inscription : CHF 200.--

Frais de formation : CHF 5'900.--

Les participant·e·s qui travaillent dans des établissements psychiatriques reconnus dans le cadre de la filière psychiatrique adulte (à l'exception du CHUV), des établissements reconnus d'intérêt public (RIP) et de l'AVASAD, pourront, sur examen de leur dossier, bénéficier d'une aide financière accordée par la Direction générale de la santé (DGS) de l'État de Vaud.

CONDITIONS FINANCIERES

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour toute la durée de la formation et doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.

Les désistement ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.

En cas de désistement, les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :

- Après confirmation d'admission : 20%
- Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
- Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.

En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.

Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie maladie (contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées.

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Coordination pédagogique :
Mesdames Ann Tharin et Olivia Lempen
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne

RENSEIGNEMENTS

Madame Angela Napoli, Assistante administrative
Unité de formation continue
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne
Tél. +41 (0)21 651 03 11
E-mail : angela.napoli@hetsl.ch

Madame Ann Tharin, Responsable de formation
Unité de formation continue
Haute école de travail social et de la santé · HETSL · Lausanne
Tél. +41 (0)21 651 03 69
E-mail : ann.tharin@hetsl.ch

29.06.2022
ATA/ana